



## **Commission de l'Environnement**

### **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

#### **Procès-verbal de la réunion du 16 mai 2017**

##### Ordre du jour :

Mise en œuvre de l'Agenda 2030

\*

Présents : M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement

M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Emile Eicher (remplaçant M. Claude Wiseler), M. Gast Gibéryen (remplaçant Fernand Kartheiser), M. Gusty Graas, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Mme Marguy Kohlen, du Ministère de l'Environnement

Mme Martine Schommer, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gérard Anzia, M. Roger Negri, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Environnement

M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

\*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement

M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

\*

### **Mise en œuvre de l'Agenda 2030**

Suite à quelques remarques introductives, Madame la Ministre de l'Environnement et Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire présentent le document annexé au présent procès-verbal en soulignant que le rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg, intitulé « Transformer les vies tout en préservant la planète »<sup>1</sup>, a été élaboré par la Commission interdépartementale du développement durable et adopté par le Conseil de Gouvernement le 12 mai dernier.

Après avoir précisé que ce rapport est un instrument qui permettra d'assurer la coordination de la politique nationale de développement durable, les membres du Gouvernement rappellent que l'Agenda 2030 a été formellement adopté par les chefs d'Etat et de Gouvernement des 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, en septembre 2015 pour donner suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en les affinant et en les élargissant à l'échelle mondiale afin de promouvoir le développement durable à tous les niveaux.

Ils donnent à considérer que la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ci-après : ODD) et de leurs 169 cibles au niveau national comporte également une dimension internationale puisqu'elle influence, via les choix nationaux effectués, le devenir des pays en développement. Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire insiste plus particulièrement sur le fait que la politique de coopération au développement doit prendre en compte l'ensemble des ODD dans ses actions envers les pays en développement et aider ces pays, par ces actions, à mettre à leur tour en œuvre les ODD.

Le rapport entend tout d'abord dresser un état des lieux des politiques nationales existantes et des engagements internationaux intégrant actuellement les ODD. Cet exercice est le point de départ de l'analyse de l'efficacité et des lacunes des politiques mises en place, avec comme objectif de développer les outils requis pour donner une impulsion à la mise en œuvre des ODD en tant que stratégie de développement durable comprenant l'ensemble des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Le chapitre I du rapport présente l'Agenda 2030.

Le chapitre II est consacré à chacun des 17 ODD, comprenant tout d'abord la description de l'ODD et de ses cibles, puis la dimension nationale. Viennent ensuite la description des mesures entreprises par le Luxembourg et les indicateurs pour suivre et évaluer la mise en œuvre de l'ODD.

Le chapitre III a pour objectif d'exposer les stratégies et programmes d'actions pour atteindre les ODD au Luxembourg. Dans cette partie du rapport sont présentés les défis de développement durable auxquels le Luxembourg est confronté et les chantiers prioritaires

---

<sup>1</sup> Ce rapport de 173 pages est disponible sur le courrier électronique n°191556 du 24 mai 2017.

qui en découlent en faisant le lien avec des initiatives politiques récentes du Gouvernement. Parmi les initiatives gouvernementales récentes, sont notamment cités :

- la refonte du programme directeur d'aménagement du territoire avec le lancement du débat public « *Wéi e qualitative Wuesstem fir eist Land ?* »,
- l'élaboration de l'étude stratégique sur la troisième révolution industrielle (étude Rifkin),
- la stratégie d'implémentation de l'économie circulaire avec le programme « *Fit4Circularity* »,
- le paquet « *Klimabank an nohaltegt Wunnen* »,
- le projet de loi relatif au revenu d'inclusion sociale (REVIS),
- le deuxième Plan national concernant la protection de la nature (PNPN),
- le troisième Plan national de développement durable (PNDD).

Madame et Monsieur les Ministres indiquent par ailleurs qu'un groupe de travail qui réunit des experts spécialisés dans la définition et l'utilisation d'indicateurs a établi une sélection d'indicateurs visant à suivre l'évolution du développement durable au niveau national. Les travaux de ce groupe de travail sont organisés sur base d'une approche hiérarchisée autour des concepts d'objectifs, de cibles et d'indicateurs. Un (ou plusieurs) indicateur(s) a (ont) été proposé(s) pour chacune des cibles, le choix des indicateurs ayant été réalisé en deux étapes :

- les indicateurs ont été présélectionnés sur base de leur pertinence conceptuelle pour ne retenir que les indicateurs représentatifs de la cible ;
- la première sélection d'indicateurs a été confirmée sur base de considérations statistiques.

A l'issue de cette procédure, de nouveaux indicateurs restent à définir pour les cibles qui n'en disposent pas, soit au total 29 cibles (sur les 124 jugées pertinentes pour le Luxembourg) qui devront faire l'objet d'une réflexion plus approfondie pour définir de nouveaux indicateurs. Ces futurs indicateurs constitueront un instrument fondamental pour assurer la prochaine étape de la procédure de mise en œuvre, à savoir une analyse des lacunes.

Il est par ailleurs précisé que l'Agenda 2030 encourage les États membres à procéder à des examens réguliers des progrès réalisés au niveau national, censés servir de base pour les examens du Forum politique de haut niveau (*High Level Political Forum* ou HLPF). Dans ce contexte, la Revue nationale volontaire (RNV) du Luxembourg relative à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sera présentée par Madame la Ministre de l'Environnement et par Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire lors de la session plénière du HLPF de juillet 2017 à New York. La RNV, qui prend la forme d'un rapport, a pour objectif de faciliter le partage d'expériences, y compris les réussites, les défis et les leçons apprises, en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau international. Les messages prioritaires du Luxembourg à l'attention des Nations Unies sont repris en page 8/9 du document annexé.

\*

Suite à cette présentation, il est procédé à un bref échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- En ce qui concerne l'implication de la société civile dans le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030, tous les acteurs seront impliqués dans l'entièreté du processus : communes, ONG, syndicats, entreprises, écoliers et lycéens, personnes privées, associations, institutions, ... Dans ce contexte, est évoquée la plateforme en ligne [www.mengaktioun.lu](http://www.mengaktioun.lu) qui a pour but d'inciter le public à lancer, à son échelle, des initiatives et à élaborer un inventaire d'actions et de projets en faveur du développement durable.

- En ce qui concerne l'implication de la Chambre des Députés dans le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2013, les représentants gouvernementaux souhaitent travailler en toute transparence et informer régulièrement la Chambre de l'avancement des travaux. Dans ce contexte, il est également important que les Députés puissent participer à des événements leur permettant de s'entretenir avec des acteurs sur le terrain. Ainsi, les membres de la Chambre sont notamment conviés à participer à une Conférence-Débat avec la société civile sur l'Agenda 2030 qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin prochain, ainsi qu'aux Assises de la Coopération luxembourgeoise qui se tiendront les 13 et 14 septembre prochain.
- En ce qui concerne l'élaboration du troisième PNDD, il est prévu que celui-ci soit finalisé en mars 2018. Suite à une question afférente, Madame la Ministre de l'Environnement n'exclut cependant pas que ce délai puisse être dépassé. Elle rappelle également que le plan sera élaboré de manière participative, en collaboration avec la société civile et que la Chambre des Députés sera appelée à communiquer au Gouvernement son avis motivé sur l'avant-projet de plan.
- Alors que le rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg indique qu'en 2015, le Luxembourg présentait un taux d'autonomie agricole de moins de 1% pour les fruits et légumes (page 23/173), Madame la Ministre de l'Environnement informe que, dans le cadre du deuxième PNPN, le Gouvernement a mis en place des stratégies afin d'améliorer ce taux. A cet égard, elle évoque notamment le Plan d'action « Vergers » du Parc Naturel *Mëlldall*.
- La croissance démographique soutenue dans certains pays en développement est à mettre en relation avec la lutte contre la pauvreté et la faim. Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire informe que de nombreux programmes bilatéraux et multilatéraux sont mis en place dans ce contexte, notamment dans le domaine de la santé et les droits sexuels et reproductifs (ODD3 : bonne santé et bien-être).
- Suite à une question relative au *Tanktourismus*, Madame la Ministre de l'Environnement donne à considérer que le Gouvernement a instauré un groupe de travail interministériel chargé des missions suivantes : mise en place d'un monitoring régulier de l'évolution des ventes de carburants fossiles, évaluation des mesures permettant la réduction progressive des ventes de produits pétroliers tout en maintenant l'équilibre au niveau des recettes budgétaires et réflexion sur des modèles alternatifs, y compris la mobilité électrique.
- La problématique de la pollution des mers et océans par des déchets en plastique est également évoquée. Dans ce contexte, Madame la Ministre de l'Environnement rappelle que les premières causes de cette pollution sont nos modes de production et de consommation non durables, de mauvaises stratégies de gestion des déchets et un manque de sensibilisation de la population. A cet égard, elle donne à considérer que le Luxembourg est actif dans la protection des mers et océans, en tant que membre de la convention OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est). Elle évoque également l'importance de mettre en place une économie circulaire par le biais du programme « *Fit4circularity* », l'initiative « *Let's clean up Europe* », ainsi que la loi du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

Luxembourg, le 30 mai 2017

Le secrétaire-administrateur,  
Rachel Moris

Le Président de la Commission de l'Environnement,  
Henri Kox

Le Président de la Commission des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de  
l'Immigration,  
Marc Angel



# **Agenda 2030**

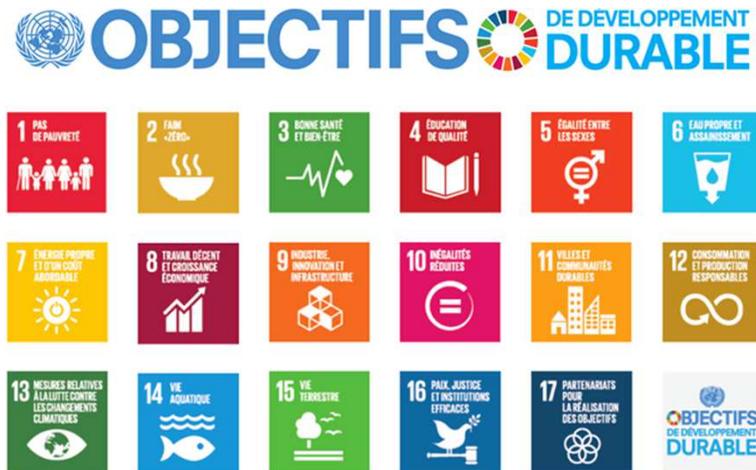
## **Mise en oeuvre au et par le Luxembourg**

Réunion jointe de la Commission  
Affaires étrangères et de la  
Commission Environnement  
du 16 mai 2017

# Transformer notre monde : Programme de développement durable à l'horizon 2030



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



- adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement des 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, lors du Sommet extraordinaire qui s'est tenu à New York du 25 au 27 septembre 2015
- agenda transformatif de nature universelle
- liens intrinsèques entre chacun des objectifs
- objectif global : éradication de la pauvreté dans un cadre de développement durable
- mise en œuvre cohérente au niveau national comporte en même temps une dimension internationale , puisque les choix nationaux influencent positivement ou négativement le devenir des pays en développement
- politique de coopération au développement: prise en compte de tous les ODD dans ses stratégies et actions et soutien à ces pays par ces actions à leur tour à mettre en œuvre les ODD

# Mise en œuvre de l'Agenda 2030

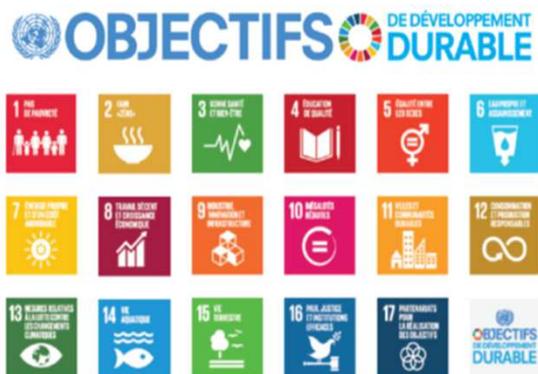


LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



« Transformer notre monde :  
Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

Mise en œuvre de l'AGENDA 2030 au et par le Luxembourg  
« TRANSFORMER LES VIES TOUT EN PRESERVANT LA PLANETE »

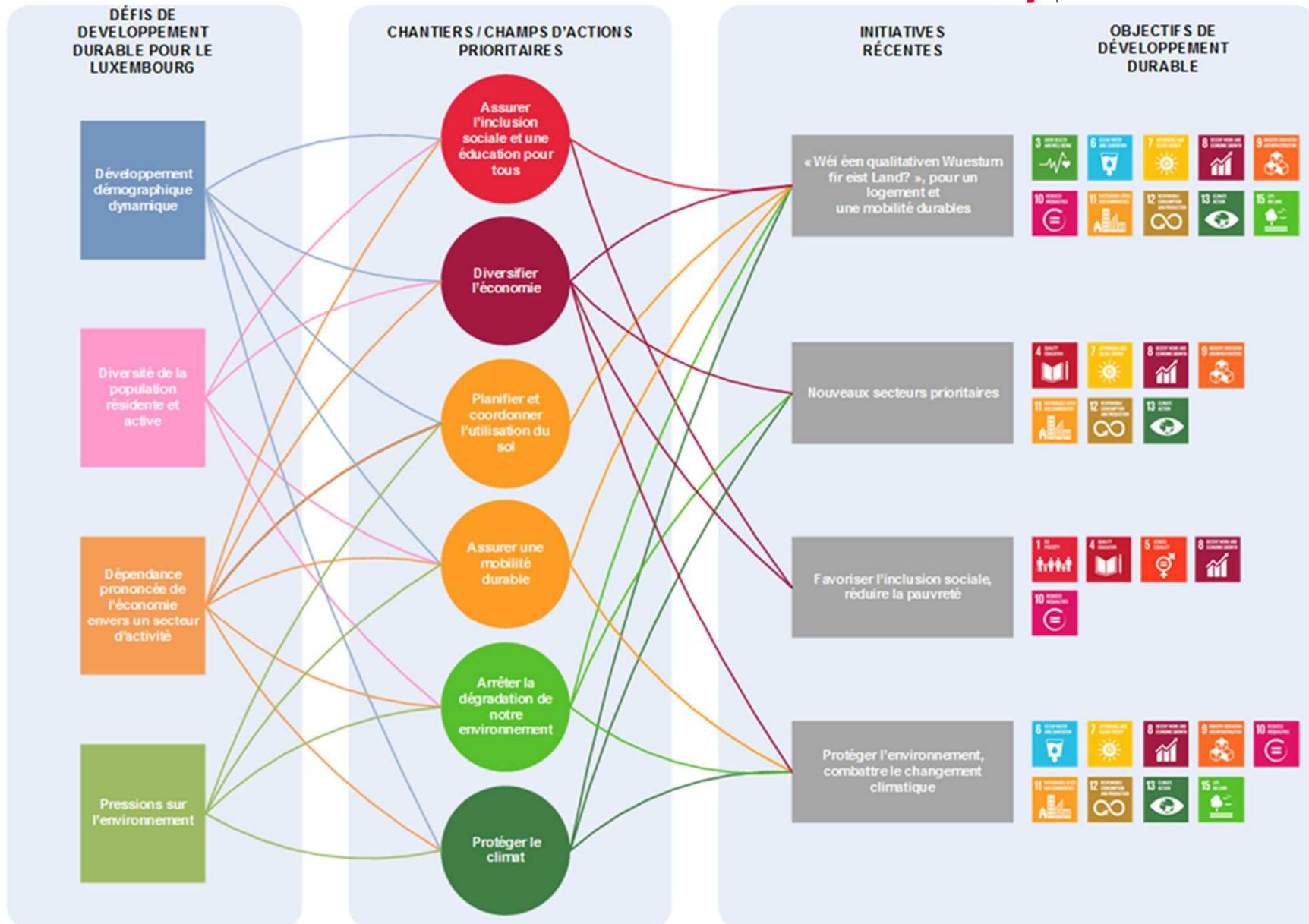


- adopté par le Gouvernement en Conseil en date du 12 mai 2017
- élaboré par la Commission interdépartementale de développement durable (nov.2016 – avril 2017)



- chapitre I. : présentation de l'Agenda 2030 en tant que cadre pour agir en faveur du développement durable
- chapitre II. : présentation de chacun des 17 (ODD) selon 4 parties :
  - ODDx et ses cibles
  - ODDx au niveau national
  - Descriptions des mesures entreprises par le Luxembourg
  - Indicateurs
- chapitre III. : perspectives, stratégies et programmes d'actions pour atteindre les ODD

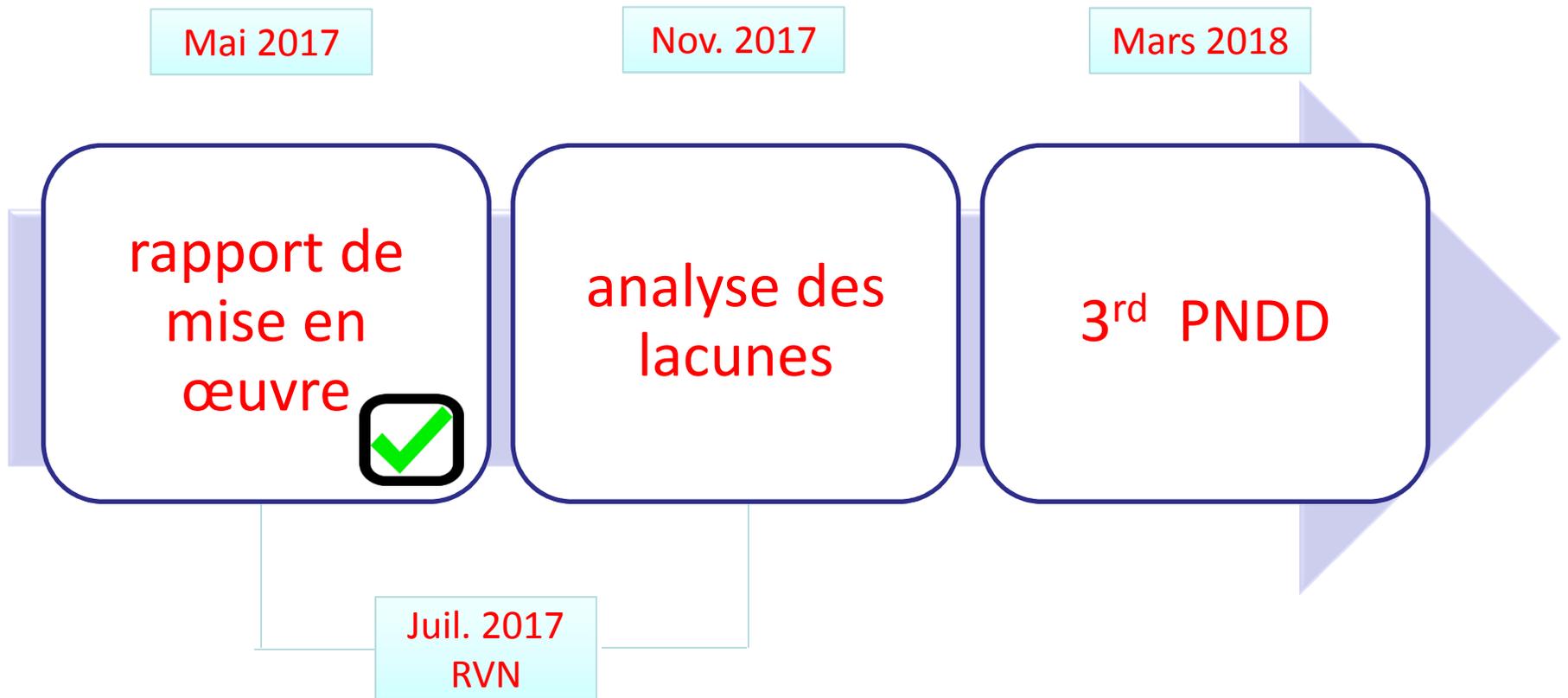
# Chapitre III.





- Mise en place d'un groupe de travail « Indicateurs » au sein de la CIDD
- Proposition d'un (ou plusieurs) indicateur(s) a (ont) pour chacune de ces cibles, le choix des indicateurs ayant été réalisé en deux étapes :
  1. les indicateurs ont été présélectionnés sur base de leur pertinence conceptuelle pour ne retenir que les indicateurs représentatifs de la cible.
  2. la première sélection d'indicateurs a été confirmée sur base de considérations statistiques, telles que robustesse de la méthode de calcul, disponibilité des données, ...
- Pour présélectionner les indicateurs, travail de manière hiérarchisée en définissant une priorisation dans les sources potentielles d'indicateurs :
  - Priorité 1 : sélection d'indicateurs pertinents dans les listes d'indicateurs déjà existantes au Luxembourg (indicateurs du plan national du développement durable, tableau de bord national de la compétitivité, indicateurs du projet PIBien-être)
  - Priorité 2 : sélection d'indicateurs pertinents dans les listes d'indicateurs officielles au niveau international (Eurostat, OCDE, CAD, ONU)
  - Priorité 3 : sélection d'indicateurs pertinents dans les listes d'indicateurs existantes dans d'autres pays.
- en élaboration: nouveaux indicateurs pour 29 cibles (sur les 124 cibles jugées pertinentes pour le Luxembourg)
- futurs indicateurs Agenda 2030 = un instrument fondamental pour assurer la prochaine étape de la procédure de mise en œuvre, à savoir une analyse des lacunes ; étape obligée vers le prochain Plan national pour le développement durable

# Poursuite des travaux





## Sommaire

Avant-propos par Madame la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg et Monsieur le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire Romain Schneider

### **1 LUXEMBOURG : UN ACTEUR ENGAGÉ DANS UN MONDE MULTILATÉRAL**

### **2 MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030**

#### **2.1 UN PROCESSUS INCLUSIF**

##### **2.1.1 Coordination étroite au sein du Gouvernement**

##### **2.1.2 Participation de la société civile**

#### **2.2 DRESSER UN BILAN RIGOREUX POUR MIEUX ORIENTER L'AVENIR**

#### **2.3 UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE POUR UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES**

### **3 LE LUXEMBOURG : DÉFIS ET CHANTIERS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **3.1 ASSURER L'INCLUSION SOCIALE ET UNE ÉDUCATION POUR TOUS**

#### **3.2 DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE**

#### **3.3 GARANTIR UNE MOBILITÉ DURABLE**

#### **3.4 PLANIFIER ET COORDONNER L'UTILISATION DU SOL**

#### **3.5 ARRÊTER LA DÉGRADATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT**

#### **3.6 PROTÉGER LE CLIMAT**

#### **3.7 LIENS AVEC LES ODD**

### **4 LE LUXEMBOURG : ACTEUR INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **4.1 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

#### **4.2 FINANCEMENTS AU-DELÀ DE L'AIDE**

### **5 PROCHAINES ÉTAPES ET CONCLUSIONS**

# Poursuite des Travaux – les différentes trames



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

